

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2008

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sylvie BERTIN - Sandra DINET - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX –
Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL – Michel CAILLOUX
- Cécile GAUVILLE HERBET - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Jacky
MELIQUE

Absents : Mireille FALQUE pouvoir à Eveline NICOLAS
Henri KIRIEL pouvoir à Claude BOUHELIER
Alain TROUVE pouvoir à Philippe FALKENAU

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 24 novembre 2008
- Délibération pour le paiement des indemnités au percepteur
- Trottoirs rue du général de Gaulle et avenue du Clos vert : avenant au marché
- Budget 2008 : décisions modificatives

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 septembre 2008 :

Le procès verbal du conseil municipal du 24 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour le paiement des indemnités du percepteur :

Monsieur Le Maire rappelle le contenu de la mission du percepteur pour le compte de la commune.

Pour l'année 2008, ces indemnités s'élèveront à 464.53 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

3. Avenant au marché de travaux des trottoirs du rue de la général de Gaulle et de l'avenue du Clos vert :

Le montant du marché initial s'élevait à 37 943 € HT. Il est porté à 42 929 € HT, soit +13,14 % de plus pour la réalisation d'un cheminement piéton derrière les parkings en enrobés.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil approuve à l'unanimité la proposition d'avenant.

4. Budget 2008 : décisions modificatives

Claude BOUHELIER expose le motif de la procédure de « décision modificative ».

Pour le chapitre « charges de personnels et assimilés », il y a un déficit d'environ 5 600 € (soit 101,6 % de dépenses sur le poste budgétaire). Cela provient principalement d'une augmentation de temps d'emploi des agents techniques et de changements d'indices d'agents.

Il est proposé de modifier la ligne budgétaire relative aux « organismes de regroupements » qui présente un solde positif de plus de 16 000 €. La somme de 5 600 € sera déplacée du chapitre 65 vers le chapitre 12.

Pour le chapitre « charges à caractère général » (le chapitre présente un solde négatif d'environ 7 500 €.

Il est proposé de faire passer 10 000 € du chapitre D011 (dépenses imprévues) au chapitre D022.

Le dépassement provient principalement des dépenses d'électricité (une facture de 2007 importante est passée sur le budget 2008).

Pour les charges financières (chapitre D66 – intérêts d'emprunts), il existe un déficit d'environ 2 700 € qui trouve son origine dans la variation des taux d'intérêts de certains emprunts.

La somme de 3 000 € sera prélevée sur le chapitre D65 et attribuée au chapitre D66.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à provisionner ces chapitres.

La séance est levée à 21 heures 25.